



RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX DE WASHINGTON : JUILLET 2026

Préparé par :

Roger-Claude Liwanga, Darin Johnson et Ajith Venkatesan Bhuvana

Barometer of Peace Agreements in Africa

www.peacebarometerafrica.org

Baromètre des Accords de Paix en Afrique

info@peacebarometerafrica.org

Août 2026



Ce rapport présente l'évaluation du Baromètre des Accords de Paix en Afrique, en tant que groupe d'experts indépendants, sur la mise en œuvre de l'Accord de Paix de Washington entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda du 27 juin 2025, durant la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2026.

Le Baromètre des Accords de Paix en Afrique est une plateforme indépendante dédiée au suivi, à l'évaluation et à la promotion de la mise en œuvre effective des accords de paix en Afrique, en commençant par l'Accord de Paix de Washington. Établi en août 2025, Le Baromètre des Accords de Paix en Afrique part du constat que de nombreux accords de paix en Afrique ont échoué, non pas en raison de leur contenu, mais faute d'un suivi rigoureux de leur application. En l'absence d'un mécanisme objectif permettant de mesurer le respect de la mise en œuvre des engagements, chaque partie reste libre d'affirmer sa conformité à l'accord ou d'accuser l'autre de l'avoir violé. Loin de se substituer aux mécanismes officiels de suivi de la mise en œuvre de l'accord de paix établis par l'Accord lui-même, le Baromètre des Accords de Paix en Afrique fournit des données fiables, actualisées et factuelles sur l'état d'avancement des engagements de paix pris par les parties.

Le Baromètre des Accords de Paix en Afrique utilise l'Outil de Mesure de la Mise en Œuvre de l'Accord de Paix (OMMAP), conçu et adapté par l'un de ses experts (Dr. Roger-Claude Liwanga, s'appuyant sur son expérience antérieure avec Le Centre Carter dans l'évaluation des accords de paix en Afrique), et inspiré d'une méthodologie similaire à celle de la Peace Accords Matrix (PAM) du Kroc Institute for International Peace Studies de l'Université Notre Dame.



ACRONYMES

AFC-M23	Alliance Fleuve Congo – Mouvement du 23 Mars
CEEAC	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CONOPS	Concept d'Opérations du Plan Harmonisé de Neutralisation des FDLR et de Désengagement des Forces/Levée des Mesures Défensives par le Rwanda
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EJVM+	Mécanisme Conjoint Elargi de Vérification Plus
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
JOC	Comité de Surveillance Conjointe
JSCM	Mécanisme Conjoint de Coordination de la Sécurité entre la RDC et le Rwanda
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
OMMAP	Outil de Mesure de la Mise en Œuvre de l'Accord de Paix
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UA	Union Africaine
ZLECAf	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine



TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	1
2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	9
3. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE : JUILLET 2026.....	10
3.1. Tableau de la Mise en Œuvre par Tâche.....	10
3.2. Graphique de la Mise en Œuvre par Tâche Juillet 2026.....	11
3.3. Tableau de la Mise en Œuvre des Engagements par la RDC.....	12
3.4. Tableau de la Mise en Œuvre des Engagements par le Rwanda.....	12
3.5. Tableau de la Mise en Œuvre des Engagements par la Communauté Internationale.....	13
4. INTERPRÉTATION DES RESULTATS	13
4.1. Evaluation du Taux Global de Mise en Œuvre	13
4.2. Evaluation du Taux de Mise en Œuvre par la RDC.....	13
4.3 Evaluation du Taux de Mise en Œuvre par le Rwanda.....	14
4.4. Evaluation du Taux de Mise en Œuvre par la Communauté Internationale.....	16
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES.....	17
5.1. Recommandations au Gouvernement de la RDC.....	17
5.2. Recommandations au Gouvernement du Rwanda	17
5.3. Recommandations aux États-Unis	18
5.4. Recommandations au JOC, au JSCM et à l'EJVM+.....	18
5.5. Recommandations au Qatar.....	18
5.6. Recommandations à l'Union Africaine et au Médiateur de l'UA.....	18
5.7. Recommandations à la MONUSCO et au CIRGL.....	19



1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le mois de juillet 2026, qui marque le début de la deuxième année de mise en œuvre de l'Accord de Paix de Washington du 27 juin 2025 entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda, s'est caractérisé par l'absence d'avancées significatives dans l'exécution des engagements prévus par l'Accord. Bien que quelques développements limités aient été observés au cours de la période sous revue, leur portée et leur importance sont demeurées insuffisantes pour influencer sur le score global de l'Accord. En conséquence, **le taux de mise en œuvre à la fin du mois de juillet 2026 est demeuré inchangé par rapport à celui de la fin du mois de juin 2026**,¹ confirmant ainsi la stagnation du processus de mise en œuvre.

Dans l'ensemble, **sur les 30 tâches identifiées dans le cadre de l'Accord, 22 avaient déjà atteint**, au terme du mois précédent, **un niveau d'exécution** (initial, minimal, intermédiaire ou complet). **Aucun progrès substantiel n'a été enregistré au 31 juillet 2026, le score global demeurant inchangé à 105 points sur 300, correspondant à un taux de mise en œuvre de 35%.**

Ce maintien du *statu quo* se reflète également dans le niveau d'exécution des engagements par catégorie d'acteurs. La RDC conserve un taux de mise en œuvre de 31,7 % (82,5 points sur 260). De même, le Rwanda maintient un taux d'exécution de 30,6 % (67,5 points sur 220). Quant à la communauté internationale (notamment les États-Unis, l'État du Qatar et la médiation de l'Union africaine (UA), organismes des Nations unies et d'autres partenaires internationaux), son niveau d'exécution demeure également stable à 53,5 % (37,5 points sur 70).

La stabilité des indicateurs entre la fin du mois de juin et celle de juillet 2026 laisse craindre l'ouverture d'une nouvelle phase de stagnation dans la mise en œuvre de l'Accord, à l'instar de celle observée entre décembre 2025 et février 2026. En effet, plusieurs défis déjà mis en évidence dans le Rapport annuel du Baromètre² n'ont connu que peu, voire aucune évolution significative au cours de la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2026. Sur certains aspects, les divergences d'interprétation et des positions des parties se sont même accentuées, notamment en ce qui concerne le calendrier de retrait des mesures défensives rwandaises, ainsi que les modalités de neutralisation des FDLR.

En dépit de cette situation, quelques développements intervenus au cours du mois de juillet 2026 méritent d'être soulignés, en ce qu'ils présentent à la fois des opportunités susceptibles de contribuer à la consolidation de la paix et des défis susceptibles d'influencer la mise en œuvre effective de l'Accord.

Les progrès enregistrés en juillet 2026

Les quelques progrès enregistrés au cours de la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2026 demeurent limités et s'inscrivent principalement dans la continuité des initiatives engagées à l'issue des mois précédents :

Avancées sur le plan diplomatique

- Les consultations politiques menées les 6 et 7 juillet 2026 à l'initiative du Président burundais et Président en exercice de l'UA, Évariste Ndayishimiye, avec plusieurs responsables politiques et religieux congolais, en vue d'échanger sur les voies de sortie de la crise politique et sécuritaire en RDC ;³
- La tenue, les 15 et 16 juillet 2026, de la réunion du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité (JSCM),⁴ qui a permis aux parties d'évaluer la situation sécuritaire dans l'est de la RDC et de parvenir à une compréhension commune des réalités sur le terrain ; et

¹ Baromètre des Accords de Paix en Afrique, « Rapport annuel sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Washington (juin 2025 – 2026). » https://www.peacebarometerafrica.org/fr/files/ugd/ddb61b_96956e92112c4159b7ab0272daf7d498.pdf?index=true

² Id.

³ RFI, « Crise en RDC: opposants et chefs religieux congolais exposent leurs différences et exigences au Burundi, »

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260707-crise-en-rdc-opposants-et-chefs-religieux-congolais-exposent-leurs-diff%C3%A9rences-et-exigences-au-burundi>

⁴ US Department of State, « Joint Statement on the Fifth Meeting of the Joint Security Coordination Mechanism for the Peace Agreement between the Democratic Republic of the Congo and the Republic of Rwanda of July 16, 2026, » <https://www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2026/07/joint-statement-on-the-fifth-meeting-of-the-joint-security-coordination-mechanism-for-the-peace-agreement-between-the-democratic-republic-of-the-congo-and-the-republic-of-rwanda>



- La réunion de haut niveau de l'UA consacrée à l'harmonisation des plans d'action du Panel des Facilitateurs de l'UA pour le processus de paix en RDC et du Secrétariat conjoint, tenue du 25 au 26 juillet 2026 à Gaborone (Botswana).⁵

Avancées sur le plan de la politique interne

- L'annonce, le 17 juillet 2026, par le Président Félix Tshisekedi de l'organisation prochaine d'un dialogue national inclusif, apaisé et républicain, à l'issue d'une audience accordée aux représentants des principales confessions religieuses du pays, dont par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et l'Église du Christ au Congo (ECC) ;⁶
- Les consultations conduites par la CENCO) et l'ECC auprès des acteurs de l'opposition politique, dans le cadre des efforts visant à promouvoir un dialogue inclusif. Ces consultations ont notamment contribué au report d'une marche nationale prévue le 22 juillet 2026 par une coalition des partis politiques d'opposition.⁷

Avancées sur le plan sécuritaire

- La désignation, le 2 juillet 2026, par le Gouvernement congolais, de ses trois officiers et représentants appelés à siéger au sein de l'EJVM+ ;⁸
- La visite à Goma de la Représentante spéciale adjointe de la MONUSCO, Vivian Van de Perre, accompagnée des trois officiers des FARDC désignés pour représenter la partie congolaise au sein de l'EJVM+ ;⁹
- La mise en place effective de l'EJVM+, le 16 juillet 2026, marquée par la tenue d'une réunion préliminaire réunissant des officiers des FARDC, des représentants militaires de l'AFC/M23, ainsi que des observateurs de l'UA, de la MONUSCO et de la CIRGL ;
- Le retrait de des combattants de l'AFC/M23 de quelques localités d'Ikobo dans le secteur des Wanianga (Nord Kivu) ;¹⁰ et
- La signature d'un Protocole d'accord entre le Gouvernement congolais et les FDLR relatif à leur démilitarisation, leur démobilisation, leur cantonnement et leur dissolution, que les autorités congolaises présentent comme s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Washington et du Concept d'opérations (CONOPS).¹¹

Avancées sur le plan du renforcement de la crédibilité de l'Accord

- L'inscription, le 14 juillet 2026, par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, de six individus et deux entités liés à la crise en RDC sur la liste des sanctions.¹² Parmi les personnes concernées figurent notamment le dirigeant de l'AFC/M23, son responsable des renseignements, deux commandants des FDLR, un commandant de l'ADF ainsi qu'un responsable militaire de Twirwaneho ; les deux entités visées sont l'AFC (Alliance Fleuve Congo) et Twirwaneho.¹³

⁵ SADC, «SADC, AU and Botswana co-host High-Level Harmonisation Meeting to promote peace initiatives in the eastern Democratic Republic of Congo, » <https://www.sadc.int/latest-news/sadc-au-and-botswana-co-host-high-level-harmonisation-meeting-promote-peace-initiatives>

⁶ Actualité DC, « RDC : Tshisekedi annonce un « dialogue national inclusif », les confessions religieuses chargées de l'accompagne, » https://actualite.cd/2026/07/17/rdc-tshisekedi-annonce-un-dialogue-national-inclusif-les-confessions-religieuses#google_vignette

⁷ RFI, «RDC: les premiers enseignements des consultations entre l'opposition et les Églises, » <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260719-rdc-les-premiers-enseignements-des-consultations-entre-l-opposition-et-les-%C3%A9glises>

⁸ RFI, «La RDC envoie trois officiers pour le mécanisme de cessez-le-feu dans l'Est où armée et AFC/M23 s'accusent de violations, » <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260714-la-rdc-envoie-trois-officiers-pour-le-m%C3%A9canisme-de-cessez-le-feu-dans-l-est-o%C3%B9-arm%C3%A9-et-afc-m23-s-accusent-de-violations>

⁹ RFI, «La RDC envoie trois officiers pour le mécanisme de cessez-le-feu dans l'Est où armée et AFC/M23 s'accusent de violations, » <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260714-la-rdc-envoie-trois-officiers-pour-le-m%C3%A9canisme-de-cessez-le-feu-dans-l-est-o%C3%B9-arm%C3%A9-et-afc-m23-s-accusent-de-violations>

¹⁰ Actualité CD, « Walikale : après le retrait annoncé de l'AFC/M23 d'Ikobo, la société civile appelle au déploiement urgent des FARDC et met en garde contre un possible repositionnement des rebelles, » <https://actualite.cd/2026/07/14/walikale-apres-le-retrait-annonce-de-lafcm23-dikobo-la-societe-civile-appelle-au>

¹¹ Ministère de la Communication et Médias/RDC, « Special Briefing Presse-Focus sur l'Evolution de Processus de Paix, » X (formerly Twitter), July 29, 2026 <https://x.com/i/broadcasts/1nxelLpDYgEjX>

Voir aussi : Jeune Afrique, « Neutralisation des FDLR en RDC : les discrètes manœuvres diplomatiques de Kinshasa, » <https://www.jeuneafrique.com/1826581/politique/neutralisation-des-fdlr-en-rdc-les-discretes-manoeuvres-diplomatiques-de-kinshasa/>

¹² United Nations, «Security Council 1533 Sanctions Committee Adds Six Individuals and Two Entities to Its Sanctions List, » <https://press.un.org/en/2026/sc16416.doc.htm>

¹³ *Id.*



Les principaux obstacles observés en juillet 2026

Les principaux obstacles observés au cours de la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2026 s'inscrivent, pour l'essentiel, dans le prolongement des défis déjà identifiés au cours des mois précédents. Néanmoins, certains de ces défis ont connu une intensification, particulièrement ceux relatifs aux engagements sécuritaires, dont la mise en œuvre demeure confrontée à des divergences persistantes entre les parties.

Défis sur le plan sécuritaire

- *Les divergences persistantes d'interprétation sur le calendrier de la levée des mesures défensives rwandaises.* Alors que le Secrétaire d'État américain Marco Rubio avait indiqué, au début du mois de juin 2026,¹⁴ que le début et/ou l'achèvement du retrait des Forces de défense rwandaises (RDF) était attendu autour du 15 juillet 2026, le ministre rwandais des Affaires étrangères, Olivier Nduhungirehe, a précisé que cette date ne constituait pas une échéance imposée par les États-Unis, mais correspondait plutôt aux projections établies par Kigali dans le cadre de ses efforts visant à accélérer l'exécution de cet engagement.¹⁵ En l'absence d'un retrait effectivement constaté à la mi-juillet 2026, cette divergence d'interprétation a contribué à maintenir une incertitude quant au calendrier opérationnel de mise en œuvre. Bien que les autorités rwandaises aient indiqué que la date du 15 juillet ne constituait pas un ultimatum formel, aucune nouvelle échéance publique précise n'a, à ce jour, été communiquée.
- *Le manque de convergence quant à l'interprétation du concept de « neutralisation des FDLR »* demeure également un sujet de préoccupation. Lors d'un point de presse tenu le 29 juillet 2026 relatif au Protocole d'accord conclu entre le Gouvernement congolais et les FDLR, le ministre congolais de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, a indiqué que « la neutralisation des FDLR » devait être comprise comme « un engagement visant à réduire la capacité de nuisance de ce groupe, considéré comme une menace pour le Rwanda, sans que cela n'implique nécessairement une « élimination physique » de ses membres ». ¹⁶ En réaction, la porte-parole du Gouvernement rwandais, Yolande Makolo, a estimé que, au regard des dispositions de l'Accord de Paix de Washington, la neutralisation des FDLR ne saurait être interprétée comme impliquant la conclusion d'un protocole négocié avec ce groupe armé.¹⁷
- *La conditionnalité du retrait des RDF à la neutralisation préalable des FDLR.* Les autorités rwandaises maintiennent que le retrait des RDF demeure subordonné à la neutralisation préalable des FDLR. De leur côté, les autorités congolaises réitèrent que la neutralisation effective de ce groupe armé demeure difficilement réalisable dans les circonstances actuelles, dans la mesure où une part importante de ses membres serait localisée dans des zones sous contrôle de l'AFC/M23, où la présence des RDF est alléguée. À ces divergences d'appréciation sur la nature et les modalités de la neutralisation des FDLR s'ajoute également un désaccord concernant l'ampleur des effectifs de ce groupe armé présents sur le territoire congolais. Le porte-parole du Gouvernement congolais, Patrick Muyaya, a rappelé cette position le 29 juillet 2026, en se référant aux déclarations faites avant la résurgence du M23 en novembre 2021 par l'ancien ambassadeur du Rwanda en RDC, Vincent Karega.¹⁸ Dans une interview vidéo, ce dernier avait affirmé que les FDLR ne représentaient plus qu'une force résiduelle, ayant été considérablement affaiblies par les opérations militaires conjointes menées par les FARDC et les RDF contre ce groupe armé.¹⁹
- *L'absence de critères clairement définis pour évaluer le succès de la neutralisation des FDLR.* À ce stade, aucun cadre conjointement élaboré par les Gouvernements congolais et rwandais ne semble préciser de manière

¹⁴ France 24, « Retrait des troupes rwandaises de l'Est de la RDC : l'ultimatum américain ignoré ? »

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/journal-de-l-afrique/20260715-retrait-des-troupes-rwandaises-de-l-est-de-la-rdc-l-ultimatum-am%C3%A9ricain-ignor%C3%A9>

¹⁵ « Retrait rwandais : l'ultimatum américain du 15 juillet n'a jamais existé, » <https://beto.cd/retrait-rwandais-ultimatum-americain-rubio-15-juillet-fabrique/>

¹⁶ Ministère de la Communication et Médias/RDC, « Special Briefing Presse-Focus sur l'Évolution de Processus de Paix, » X (formerly Twitter), July 29, 2026 <https://x.com/i/broadcasts/1nxeLLpDYgEJX>

¹⁷ Yolande Makolo, « The Washington Agreement calls for the neutralisation of the FDLR — not a negotiated protocol, » X (formerly Twitter), July 29, 2026. <https://x.com/yolandemakolo/status/2082593078628495827?s=46>

¹⁸ Ministère de la Communication et Médias/RDC, « Special Briefing Presse-Focus sur l'Évolution de Processus de Paix, » X (formerly Twitter), July 29, 2026 <https://x.com/i/broadcasts/1nxeLLpDYgEJX>

¹⁹ Id.



suffisamment claire les indicateurs ou critères de référence permettant d'apprécier les résultats des opérations de neutralisation des FDLR. Compte tenu des divergences persistantes concernant l'ampleur des effectifs des FDLR présents en RDC, une question fondamentale demeure sans réponse : combien d'éléments des FDLR devraient être effectivement démilitarisés, démobilisés, cantonnés ou rapatriés au Rwanda pour que l'engagement relatif à la « neutralisation des FDLR » puisse être considéré comme pleinement exécuté ?

L'absence de seuils mesurables, combinée à l'absence d'un mécanisme indépendant et crédible de vérification, pourrait conduire l'une ou l'autre partie à considérer ses obligations comme remplies ou, à l'inverse, à contester la réalité et l'étendue des progrès accomplis.

- *Les approches distinctes quant au fondement juridique du Protocole conclu par la RDC avec les FDLR relatif à leur démilitarisation, leur démobilisation et leur cantonnement.* Alors que Kinshasa considère que ce protocole s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paix de Washington et du CONOPS,²⁰ Kigali estime qu'il ne disposerait pas d'un fondement juridique au regard des dispositions de l'Accord.²¹ En outre, bien que la RDC ait indiqué son intention d'associer les partenaires régionaux et internationaux au suivi de sa mise en œuvre, le plan opérationnel, les mécanismes de suivi ainsi que le calendrier d'exécution n'ont pas encore été définis ni rendus publics.
- *Le risque demeure que le désengagement des forces des RDF se traduise, dans la pratique, non pas par un véritable retrait, mais par un simple changement d'uniforme au profit des forces de l'AFC/M23. De même, la neutralisation des FDLR pourrait, en l'absence de garanties suffisantes, s'apparenter davantage à leur intégration au sein des FARDC et/ou à leur ralliement à d'autres groupes armés locaux qu'à leur démantèlement effectif et à leur désarmement conformément aux engagements souscrits.* Dans ce contexte, la transparence des opérations de neutralisation des FDLR et du processus de levée des mesures défensives rwandaises constitue l'un des principaux garde-fous permettant de prévenir les risques de simulation, de contournement ou de mise en œuvre partielle des engagements sécuritaires.
- *La poursuite des hostilités et persistance de l'instabilité sécuritaire.* Les affrontements entre les FARDC et l'AFC/M23 se sont poursuivis au cours du mois de juillet 2026, confirmant la fragilité persistante du cessez-le-feu et des engagements de désescalade. Au Sud-Kivu, l'AFC/M23 aurait poursuivi ses opérations offensives tout en consolidant son contrôle sur Point Zéro, une position considérée comme stratégique par plusieurs sources sécuritaires en raison de son potentiel rôle de point d'appui vers d'autres zones d'intérêt opérationnel, spécialement dans les provinces du Maniema et du Tanganyika.²²
- *La finalisation de l'opérationnalisation progressive de l'EJVM+.* Bien que l'EJVM+ ait été constitué à la mi-juillet 2026 à la suite de la désignation des représentants par les parties concernées, le mécanisme n'est pas encore pleinement opérationnel et n'a pas encore publié ses premiers rapports d'activités ou de vérification.²³

Défis sur le plan humanitaire

- *La persistance de la crise humanitaire et des contraintes d'accès* continue de se manifester par un niveau particulièrement élevé de déplacements forcés dans l'est de la RDC,²⁴ une aggravation de l'insécurité alimentaire affectant plusieurs millions de personnes,²⁵ le maintien de la fermeture des aéroports de Goma et de Bukavu

²⁰ Ministère de la Communication et Médias/RDC, « Special Briefing Presse-Focus sur l'Évolution de Processus de Paix, » X (formerly Twitter), July 29, 2026 <https://x.com/i/broadcasts/1nxeLLpDYqEJX>

²¹ Olivier J.P. Nduhungirehe, « La signature de ce prétendu "protocole" entre le père (gouvernement congolais), le fils (FDLR) », X (formerly Twitter), July 29, 2026. <https://x.com/onduhungirehe/status/2082338451840442645?s=46>

²² Radio Okapi, « Pendant que les négociations piétinent, l'AFC/M23 consolide son emprise dans l'Est de la RDC, » <https://www.radiookapi.net/2026/07/13/actualite/securite/pendant-que-les-negociations-pietinent-lafc23-consolide-son-emprise>

²³ RFI, « La RDC envoie trois officiers pour le mécanisme de cessez-le-feu dans l'Est où armée et AFC/M23 s'accusent de violations, » <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260714-la-rdc-envoie-trois-officiers-pour-le-m%C3%A9canisme-de-cessez-le-feu-dans-l-est-o%C3%B9-arm%C3%A9-et-afc-m23-s-accusent-de-violations>

²⁴ OIM, « République Démocratique du Congo : Aperçu du Déplacement Interne 2026. »

https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/DRC_NDO_172026_Final_FR.pdf?iframe=true

²⁵ World Food Programme, « Emergency: Democratic Republic of Congo. » <https://www.wfp.org/emergencies/drc-emergency>.

Voir aussi : IPC, « République Démocratique du Congo : Analyse de l'insécurité alimentaire aigue Janvier-Juin 2026. »

https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_Acute_Food_Insecurity_May2026_Report_French.pdf



(limitant considérablement l'acheminement de l'aide humanitaire), ainsi qu'une pénurie croissante de médicaments essentiels au Nord-Kivu et au Sud-Kivu,²⁶ exacerbée par l'épidémie d'Ebola actuellement en cours dans la région.²⁷

Défis sur le plan diplomatique

- *Multiplication des cadres de médiations.* Au début du mois de juillet 2026, le Président de la République du Burundi et Président en exercice de l'UA, Évariste Ndayishimiye, a reçu une délégation de responsables politiques et religieux congolais afin d'échanger sur la crise politique en RDC.²⁸ Cette initiative s'inscrit dans un contexte diplomatique marqué par la coexistence de plusieurs démarches parallèles : le mandat déjà confié par le Médiateur de l'UA, le Président Faure Essozimna Gnassingbé du Togo, au Président angolais João Lourenço pour mener des consultations avec les autorités congolaises, les forces politiques de l'opposition, les représentants de l'AFC/M23 et les responsables religieux en vue de favoriser un dialogue politique intercongolais inclusif ;²⁹ ainsi que la poursuite des processus de paix de Washington et de Doha. Si cette mobilisation témoigne d'un engagement soutenu des acteurs régionaux et internationaux en faveur d'un règlement durable du conflit, elle met également en évidence la nécessité d'une meilleure coordination et d'une harmonisation accrue des différentes initiatives. À défaut, le risque existe que la coexistence de cadres de médiation multiples entraîne des chevauchements de compétences, une dispersion des efforts diplomatiques et des messages contradictoires susceptibles d'affecter la cohérence et l'efficacité de l'action collective en faveur de la paix. Une articulation plus étroite entre ces différents mécanismes apparaît dès lors indispensable afin d'en garantir la complémentarité et de maximiser leurs effets sur la stabilisation de la RDC ;
- *Lentueur du processus de Doha entre le Gouvernement congolais et l'AFC/M23.* Bien que les discussions aient repris en avril 2026 après plusieurs mois d'interruption, les progrès enregistrés restent modestes. Aucune rencontre officielle entre les deux parties n'a été rapportée au cours du mois de juillet 2026. Par ailleurs, sur les huit protocoles prévus par l'Accord-cadre de Doha du 15 novembre 2025, seuls deux ont été conclus, sans avoir encore fait l'objet d'une mise en œuvre complète. Les six autres protocoles demeurent en cours de négociation.
- *Divergence internationale sur les instruments de pression.* À la mi-juillet 2026, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a inscrit six individus et deux entités liés à la crise en RDC sur sa liste de sanctions.³⁰ Ces mesures faisaient suite à d'autres actions ciblées adoptées précédemment par les États-Unis à l'encontre d'acteurs présumés impliqués dans des violations des engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix.³¹ Parallèlement, certains partenaires internationaux, notamment l'UA et la France, continuent de privilégier les approches fondées sur le dialogue politique, la médiation et l'engagement diplomatique. Cette diversité d'approches traduit la complexité du contexte et souligne la nécessité d'une utilisation complémentaire des différents instruments de prévention et de règlement des conflits. Cependant, l'absence d'une coordination stratégique renforcée entre les principaux acteurs internationaux pourrait réduire l'efficacité globale de ces initiatives, en limitant l'effet incitatif des mesures de pression et en affaiblissant la cohérence des messages adressés aux parties au conflit.

²⁶ CICR, « RD Congo : Soins de santé de plus en plus inaccessibles dans les Kivu », <https://www.icrc.org/fr/communiqu-de-presse/rd-congo-soins-sante-plus-inaccessibles-kivu>

²⁷ World Health Organization, « Ebola disease caused by Bundibugyo virus - Democratic Republic of the Congo », <https://www.who.int/india/home/emergencies/disease-outbreak-news/item/2026-DON603>

²⁸ RFI, « Crise en RDC: opposants et chefs religieux congolais exposent leurs différences et exigences au Burundi », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260707-crise-en-rdc-opposants-et-chefs-religieux-congolais-exposent-leurs-diff%C3%A9rences-et-exigences-au-burundi>

²⁹ RFI, « Est de la RDC: Églises, opposition... offensive diplomatique tous azimuts de l'Angola », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260114-est-de-la-rdc-%C3%A9glises-opposition-offensive-diplomatique-tous-azimuts-de-l-angola>

³⁰ United Nations, « Security Council 1533 Sanctions Committee Adds Six Individuals and Two Entities to Its Sanctions List », <https://press.un.org/en/2026/sc16416.doc.htm>

³¹ The U.S. Department of the Treasury, « Treasury Sanctions Rwanda Officials, Condemns Blatant Violations of Washington Peace Accords », <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sb0411> ; The U.S. Department of the Treasury, « Treasury Sanctions Former Democratic Republic of the Congo President for Ties to Armed Conflict », <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sb0480>; voir aussi : The U.S. Department of the Treasury, « Treasury Sanctions Rebel Commanders Driving Conflict in the Democratic Republic of the Congo », <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sb0518>; The U.S. Department of the Treasury, « Treasury Sanctions Rwandan Gold Refinery and Network Enabling Illicit Conflict Minerals Trade », <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sb0543>



- *Perception d'une implication insuffisance de l'UA.* Certains acteurs diplomatiques africains expriment des préoccupations quant au niveau d'implication opérationnelle de l'UA dans les processus de Washington et de Doha. Selon ces acteurs, bien que l'UA soit régulièrement mentionnée dans les déclarations officielles relatives aux efforts de paix en RDC, son rôle dans certains mécanismes de suivi et de prise de décision demeure limité. Cette perception soulève des interrogations quant à la place effective accordée à l'organisation continentale dans les processus de règlement de la crise, alors même que son mandat lui confère un rôle important dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique. Certes, un renforcement de l'implication de l'Union africaine pourrait contribuer à une meilleure appropriation régionale des processus de paix, à une plus grande cohérence entre les différentes initiatives diplomatiques ainsi qu'à une coordination accrue entre les acteurs engagés dans la recherche d'une solution durable à la crise. Toutefois, il convient également de reconnaître que, préalablement à l'engagement des médiations américaine et qatarie, les processus de Nairobi et de Luanda sous le leadership africain avaient connu un ralentissement significatif, avec des avancées limitées dans la mise en œuvre de leurs engagements respectifs.

Défis sur le plan de la politique interne

- *Divergences persistantes sur le dialogue politique intercongolais.* Bien que le Président Félix Tshisekedi ait annoncé la tenue prochaine d'un dialogue national inclusif, les divergences concernant son format, son lieu de tenue, la composition des participants et ses modalités d'organisation demeurent, à ce jour, non résolues publiquement. Selon le porte-parole du gouvernement congolais, ce dialogue annoncé aura principalement pour objectif de renforcer un front intérieur face à ce que Kinshasa qualifie d'agression rwandaise et d'occupation territoriale par l'AFC/M23³² et que, toute autre entité ou personnalité n'ayant pas explicitement condamné cette agression ne participerait pas à ce dialogue.³³ À l'inverse, plusieurs confessions religieuses, notamment la CENCO et l'ECC, ainsi que certains regroupements de l'opposition politique, plaident en faveur d'un dialogue politique plus inclusif, auquel participeraient l'ensemble des parties prenantes à la crise, y compris l'AFC/M23.³⁴

Défis sur le plan institutionnel

- *Communication limitée des mécanismes de suivi et de vérification.* La communication institutionnelle du JSCM et du JOC demeure insuffisamment développée au regard des attentes en matière de transparence, de suivi et de redevabilité. Les comptes rendus conjoints publiés à l'issue des réunions de ces mécanismes restent relativement succincts et ne permettent pas toujours d'appréhender de manière exhaustive l'état d'avancement des engagements souscrits, les difficultés opérationnelles rencontrées ou les mesures correctives envisagées. À titre illustratif, la déclaration conjointe publiée à l'issue de la cinquième réunion du JSCM, tenue les 15 et 16 juillet 2026, reprend une formulation similaire aux précédentes communications, indiquant que « la RDC et le Rwanda ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre rapidement les Accords de Washington, notamment en accélérant les efforts visant à la neutralisation des FDLR ainsi qu'au désengagement des forces et à la levée des mesures défensives ».³⁵ Toutefois, afin de renforcer la confiance entre les parties et d'améliorer la compréhension publique du processus, il apparaît nécessaire que le JOC et le JSCM fournissent des informations plus détaillées concernant : les progrès effectivement réalisés, les obstacles rencontrés, les écarts éventuels par rapport aux calendriers convenus, et les mesures correctives adoptées.
- *Retard dans l'ajustement du mandat de l'EJVM+ pour le suivi des engagements sécuritaires de l'Accord de Paix de Washington.* Bien que la RDC et le Rwanda aient sollicité, lors de la réunion du JOC tenue en juin 2026, un ajustement des termes de référence de l'EJVM+ afin d'y intégrer la vérification des engagements découlant de l'Accord de paix de Washington (notamment ceux relatifs à la neutralisation des FDLR et à la levée des mesures

³² Ministère de la Communication et Médias/RDC, « Special Briefing Presse-Focus sur l'Evolution de Processus de Paix, » X (formerly Twitter), July 29, 2026 <https://x.com/i/broadcasts/1nxELpDYgEJX>

³³ Id.

³⁴ Media Congo, « Le dialogue ne sera pas inclusif sans Kabila et le M23, » https://www.mediacongo.net/article-actualite-166092_le_dialogue_ne_sera_pas_inclusif_sans_kabila_et_le_m23_olenghankoy.html

³⁵ US Department of State, « Joint Statement on the Fifth Meeting of the Joint Security Coordination Mechanism for the Peace Agreement between the Democratic Republic of the Congo and the Republic of Rwanda of July 16, 2026, » <https://www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2026/07/joint-statement-on-the-fifth-meeting-of-the-joint-security-coordination-mechanism-for-the-peace-agreement-between-the-democratic-republic-of-the-congo-and-the-republic-of-rwanda/>



défensives rwandaises),³⁶ la finalisation de cet ajustement demeure, à ce jour, inconnue. Dans un contexte marqué par l'accentuation, au cours du mois de juillet 2026, des divergences d'interprétation et des positions des parties concernant les engagements sécuritaires, il apparaît nécessaire d'accélérer la finalisation de ces ajustements afin de permettre à l'EJVM+ d'exercer pleinement son rôle de vérification et de contribuer à renforcer la confiance entre les parties.

Face à ces contraintes, le Baromètre des Accords de Paix en Afrique propose les actions suivantes à l'attention de chacune des parties prenantes :

- **Au Gouvernement de la RDC :**

- ✓ *Accélérer et structurer les opérations de neutralisation des FDLR en publiant, dans les meilleurs délais, le plan opérationnel de mise en œuvre du Protocole d'accord conclu avec les FDLR, ainsi qu'un calendrier indicatif assorti de mécanismes de suivi et de communication régulière sur les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne le nombre de combattants démobilisés, cantonnés, rapatriés ou militairement neutralisés ;*
- ✓ *(Dans l'hypothèse où le médiateur parviendrait à clarifier le lien juridique entre le protocole conclu avec les FDLR et l'Accord de paix de Washington,) élaborer et transmettre à l'EJVM+ un calendrier détaillé de mise en œuvre afin de faciliter le suivi et la vérification des engagements concernés ;*
- ✓ *Poursuivre les mesures de désescalade et coopérer pleinement avec l'EJVM+ ;*
- ✓ *Définir, conjointement avec les autorités rwandaises, des critères clairs, mesurables et vérifiables permettant d'évaluer le succès des opérations de neutralisation des FDLR ;*
- ✓ *Définir, en coordination avec le CICR, les modalités pratiques et sécuritaires relatives à la réception des militaires des FARDC détenus par l'AFC/M23, ainsi qu'à la libération des membres de l'AFC/M23 concernés par les engagements pris par les parties ;*
- ✓ *Renforcer les mécanismes de protection des civils, notamment face à l'utilisation croissante de drones offensifs et aux violations documentées des droits humains ; et*
- ✓ *Poursuivre les efforts en faveur d'un dialogue politique effectivement inclusif.*

- **Au Gouvernement du Rwanda :**

- *Clarifier, dans un esprit de transparence et de confiance mutuelle, les modalités du retrait des éléments armés et des mesures défensives rwandaises, en établissant un calendrier réajusté, détaillé et assorti d'échéances indicatives, accompagné de mécanismes de vérification crédibles ;*
- ✓ *Poursuivre les mesures de désescalade et coopérer pleinement avec l'EJVM+ ;*
- ✓ *Définir, conjointement avec les autorités congolaises, des critères clairs, mesurables et vérifiables permettant d'évaluer le succès des opérations de neutralisation des FDLR et de la levée des mesures défensives ; et*
- ✓ *Mettre à profit son influence auprès de l'AFC/M23 afin de promouvoir les mesures de désescalade et de favoriser un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave.*

- **Au Gouvernement des États-Unis :**

- ✓ *Maintenir et renforcer la pression diplomatique et politique coordonnée sur les parties afin de favoriser le respect des engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paix de Washington ;*
- ✓ *Favoriser une implication accrue de l'UA dans les processus de Washington et de Doha, notamment au sein des mécanismes de prise de décisions et des consultations stratégiques ;*
- ✓ *Encourager les parties à parvenir à une interprétation commune sur les échéances des opérations de neutralisation des FDLR et la levée des mesures défensives rwandaises ;*
- ✓ *Faciliter un rapprochement des positions des parties quant au fondement juridique du protocole conclu entre le Gouvernement congolais et les FDLR ;*
- ✓ *Organiser, en août 2026, une réunion conjointe réunissant les principaux acteurs des processus de Doha et de Washington, ainsi que les représentants de l'EJVM+, afin de finaliser l'ajustement des termes de référence de l'EJVM+ et d'y intégrer explicitement la vérification des engagements découlant de l'Accord de paix de Washington ;*

³⁶ US Department of State, "Joint Statement on the Sixth Joint Oversight Committee for the Peace Agreement Between the Democratic Republic of the Congo and the Republic of Rwanda," June 24, 2026. <https://www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2026/06/joint-statement-on-the-sixth-joint-oversight-committee-for-the-peace-agreement-between-the-democratic-republic-of-the-congo-and-the-republic-of-rwanda/>



- ✓ *Encourager l'EJVM+ et le JSCM à définir des procédures communes permettant de prévenir tout risque de requalification des combattants, de changement d'affiliation ou de toute autre pratique susceptible de compromettre l'intégrité des engagements pris ;*
- ✓ *Soutenir la mise en place d'un cadre permanent de coordination stratégique associant l'UA, le Qatar et les principaux partenaires concernés, afin de renforcer la complémentarité des initiatives de paix ; et*
- ✓ *User de son influence diplomatique pour encourager un dialogue politique inclusif, constructif et fondé sur le consensus entre les acteurs politiques congolais concernant toute réforme institutionnelle ou législative majeure susceptible d'avoir une incidence sur le climat de confiance, la cohésion nationale et l'environnement politique nécessaires à la mise en œuvre effective des processus de paix de Washington et de Doha, dans le plein respect de la souveraineté de la RDC.*
- **Au Gouvernement du Qatar :**
 - ✓ *Intensifier les efforts de facilitation afin d'accélérer la conclusion des protocoles encore en négociation dans le cadre du processus de Doha, en accordant une attention particulière aux questions humanitaires ;*
 - ✓ *Renforcer la coordination diplomatique avec l'UA, les États-Unis, la CIRGL et les autres partenaires impliqués ;*
 - ✓ *Encourager la mise en œuvre effective des protocoles déjà conclus, notamment ceux relatifs à la libération des détenus ; et*
 - ✓ *Appuyer la mise en place d'un cadre permanent de coordination stratégique entre les principaux acteurs des processus de Washington et de Doha.*
- **Aux JOC, JSCM et EJVM+ :**
 - ✓ *Poursuivre la tenue régulière des réunions et publier des rapports plus détaillés sur les violations constatées, les retards observés et les mesures correctives envisagées ;*
 - ✓ *Accompagner les parties dans la clarification et le rapprochement de leurs positions divergentes concernant l'ampleur des effectifs des FDLR présents sur le territoire de la RDC ;*
 - ✓ *Appuyer les parties dans la définition de critères objectifs permettant d'évaluer la mise en œuvre des engagements relatifs à la neutralisation des FDLR ;*
 - ✓ *Publier régulièrement des rapports d'activités, des constats de terrain et des recommandations afin de renforcer la transparence, la crédibilité et la confiance des parties prenantes ; et*
 - ✓ *Définir des procédures conjointes visant à prévenir toute pratique susceptible d'altérer la traçabilité des engagements, notamment en matière de requalification des combattants et de changement d'affiliation.*
- **À l'Union Africaine et au Médiateur de l'UA :**
 - ✓ *Renforcer la préparation stratégique et faire preuve d'une plus grande proactivité face aux blocages observés dans la mise en œuvre des engagements de paix ;*
 - ✓ *Améliorer la communication à destination des parties prenantes, des populations concernées et de l'opinion publique régionale afin de renforcer la transparence et la confiance dans les efforts de médiation ;*
 - ✓ *Institutionnaliser des réunions périodiques de haut niveau réunissant les parties, les garants des accords et les principaux partenaires internationaux afin d'évaluer l'état d'avancement des processus de paix et d'identifier les mesures correctives nécessaires ;*
 - ✓ *Continuer d'accompagner les acteurs politiques, religieux et de la société civile dans leurs efforts visant à promouvoir un dialogue intercongolais inclusif ; et*
 - ✓ *Garantir la continuité du financement des activités liées aux efforts de paix, notamment en renforçant les mécanismes de mobilisation du Fonds pour la paix de l'UA.*
- **À la MONUSCO et au CIRGL**
 - ✓ *Continuer les efforts pour l'opérationnalisation effective de l'EJVM+ ;*
 - ✓ *Renforcer les capacités techniques, logistiques et analytiques des équipes de l'EJVM+ ;*
 - ✓ *Intensifier les efforts de protection des civils dans les zones les plus affectées par les hostilités ;*
 - ✓ *Continuer à documenter et signaler de manière impartiale les violations du cessez-le-feu et du droit international humanitaire ; et*
 - ✓ *Faciliter, en coordination avec les autorités nationales et les partenaires humanitaires, l'accès humanitaire aux populations civiles affectées, en particulier dans les zones touchées par le conflit.*



2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le Baromètre des Accords de Paix en Afrique recourt à l'OMMAP (Outil de Mesure de la Mise en Œuvre de l'Accord de Paix) qui repose sur une méthodologie de codage pour évaluer le degré d'exécution de chacune des tâches d'un accord de paix sur une échelle de 0 à 10 points :

- **0 point** signifie une exécution non initiée (E_0) : Cela représente le *statu quo*, dans lequel aucune initiative ni mesure concrète n'a été prise ou observée de la part des parties pour entamer la mise en œuvre de la tâche.
- **2,5 points** signifient une exécution initiée (E_i) : Cela correspond à des mesures observables marquant le début de l'exécution d'une tâche, indiquant que les parties ont fixé une date d'exécution ou sont engagées dans des discussions formelles ou informelles à ce sujet.
- **5 points** correspondent à une exécution minimale (E_m) : Cela représente la situation où les parties ont déployé des efforts pour exécuter la tâche, mais ces efforts ne sont pas suffisants pour que la tâche concernée soit achevée dans le délai imparti, compte tenu du rythme actuel du processus.
- **7,5 points** correspondent à une exécution intermédiaire (E_I) : Cela représente la situation où les parties ont déployé des efforts pour exécuter la tâche, et il est probable que la tâche puisse être achevée dans le délai imparti si le rythme actuel se maintient.
- **10 points** correspondent à une exécution complète (E_c) : Cela représente la situation où la tâche est presque exécutée ou entièrement exécutée, compte tenu de la manière dont elle est spécifiée dans l'accord de paix.

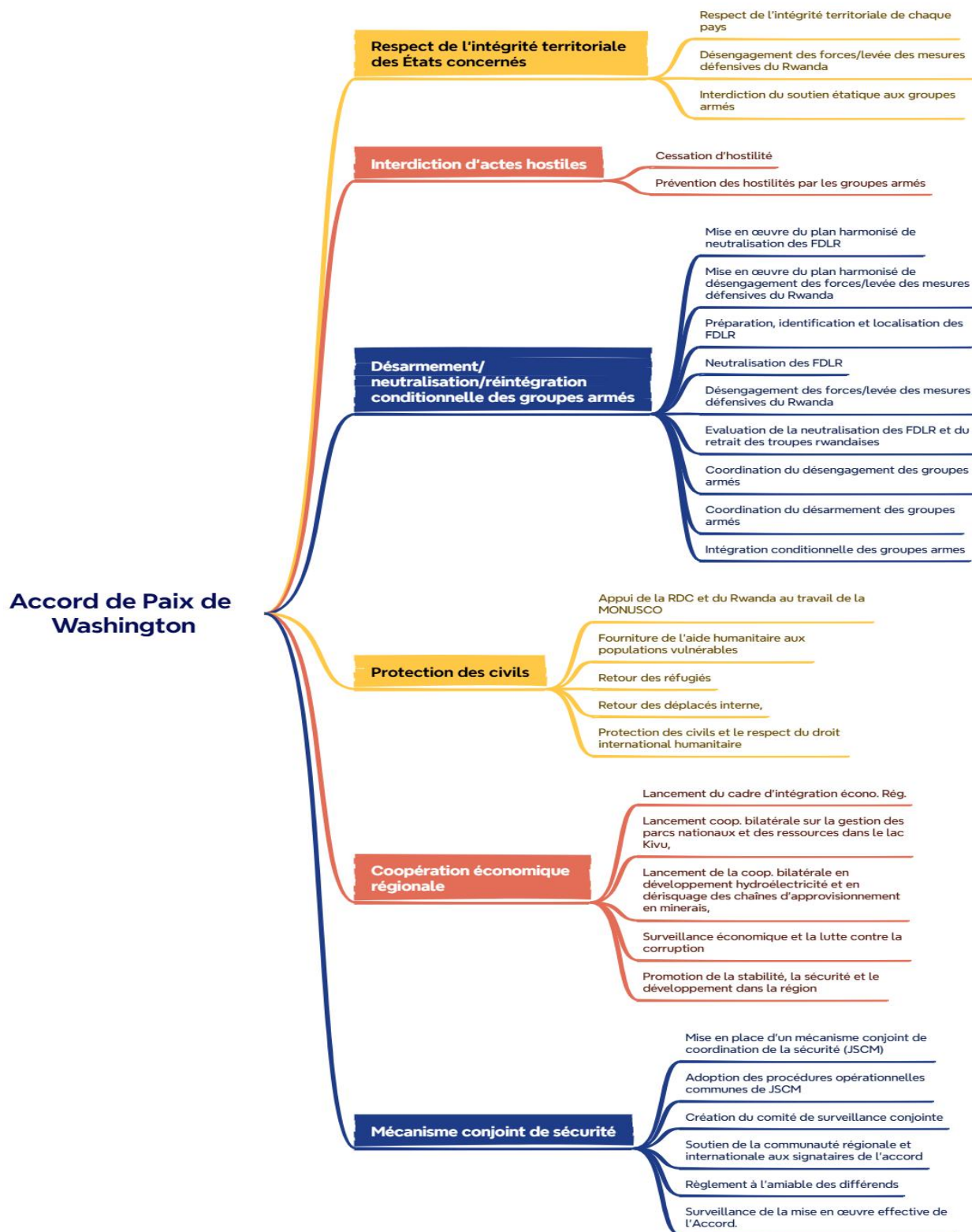
En résumé, il existe cinq niveaux de mise en œuvre, à savoir : E_0 (0 point), E_i (2,5 points), E_m (5 points), E_I (7,5 points) et E_c (10 points).

Au regard de l'OMMAP, l'Accord de Paix de Washington est articulé autour de 30 tâches spécifiques, couvrant les piliers fondamentaux, à savoir : le respect de l'intégrité territoriale des États concernés, la cessation des hostilités, le désarmement et réintégration conditionnelle des groupes armés non étatiques, la coopération économique régionale, la protection des civils et le respect du droit international humanitaire, ainsi que le mécanisme conjoint de sécurité (voir *Croquis 1 : Piliers et Tâches de l'Accord de Paix de Washington*, ci-dessous).

Les données sur l'exécution de chaque tâche de l'Accord de Paix de Washington ont été collectées par l'équipe de chercheurs du Baromètre des Accords de Paix en Afrique à travers : les échanges avec certaines parties prenantes clés du processus de paix en RDC, les analyses des déclarations ou annonces officielles des parties prenantes, ainsi que l'examen des articles de presse et des rapports des ONG locales et internationales durant la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2026.



Croquis 1 : Piliers et Tâches de l'Accord de Paix de Washington





Les 30 tâches spécifiques répertoriées dans l'Accord de Washington incluent :

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Interdiction d'actes hostiles/d'agression ou cessez-le-feu, 2. Respect de l'intégrité territoriale de chaque pays, 3. Mise en œuvre du plan harmonisé de neutralisation des FDLR, 4. Mise en œuvre du plan harmonisé de désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda (CONOPS), 5. Préparation, identification et localisation des FDLR, 6. Neutralisation des FDLR, 7. Retrait des troupes rwandaises de la RDC (autrement dit désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda), 8. Evaluation de la neutralisation des FDLR et du retrait des troupes rwandaises, 9. Interdiction du soutien étatique aux groupes armés pour attaquer l'un ou l'autre pays, 10. Prévention des hostilités par les groupes armés non étatiques, 11. Coordination du <i>désengagement</i> des groupes armés non étatiques, 12. Coordination du <i>désarmement</i> des groupes armés non étatiques, 13. Coordination de <i>l'intégration</i> des groupes armés non étatiques, 14. Intégration conditionnelle des groupes armés (ex : M23) dans les FARDC et PNC, 15. Mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité entre la RDC et le Rwanda, | <ol style="list-style-type: none"> 16. Adoption des procédures opérationnelles communes pour assurer la transparence des opérations du mécanisme conjoint de coordination de la sécurité, 17. Promotion de la stabilité, la sécurité et le développement dans la région, 18. Protection des civils et le respect du droit international humanitaire, 19. Retour des réfugiés, 20. Retour des déplacés interne, 21. Fourniture de l'aide humanitaire aux populations vulnérables, 22. Appui de la RDC et du Rwanda au travail de la MONUSCO et des autres forces multilatérales de maintien de paix, 23. Soutien de la communauté régionale et internationale aux signataires de l'accord, 24. Lancement du <i>cadre d'intégration économique régionale</i>, 25. Lancement ou élargissement de <i>la coopération bilatérale sur la gestion des parcs nationaux et des ressources dans le lac Kivu</i>, 26. Lancement de <i>la coopération bilatérale en développement hydroélectricité et en dérisquage des chaînes d'approvisionnement en minerais</i>, 27. Surveillance économique et la lutte contre la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais et dans les projets d'infrastructure, 28. Création du comité de surveillance conjointe, 29. Règlement à l'amiable des différends et 30. Surveillance de la mise en œuvre effective de l'Accord. |
|--|--|

Parmi ces 30 tâches, certaines doivent être mises en œuvre indistinctement par les deux gouvernements, congolais et rwandais ; d'autres relèvent de la responsabilité exclusive de chacun d'eux ; enfin, quelques-unes sont confiées à la communauté internationale (c'est-à-dire aux États-Unis, au Qatar, au représentant de l'Union Africaine, ainsi qu'aux organismes des Nations unies).

Par conséquent, l'évaluation du niveau de mise en œuvre de l'Accord de Washington peut s'effectuer de deux manières : collectivement, en tenant compte de l'ensemble des parties signataires ; et individuellement, en analysant séparément le degré d'exécution par chaque partie.



3. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE : JUILLET 2026

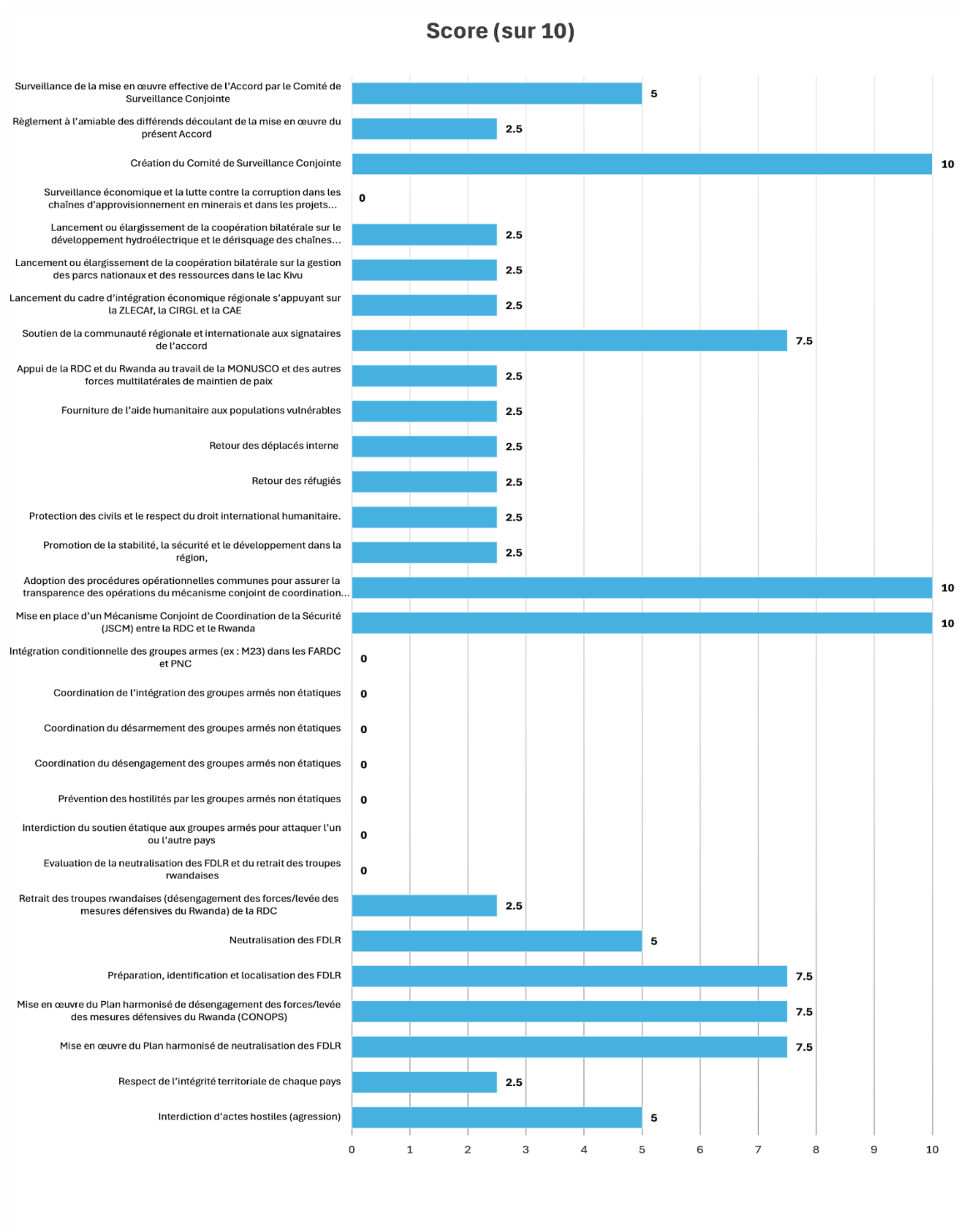
Jusqu'à la fin du mois de juillet 2026, **22 des 30 tâches** identifiées dans l'Accord de Paix de Washington avaient fait l'objet d'une exécution partielle ou complète : trois (3) tâches ont été pleinement exécutées, quatre (4) ont atteint un niveau d'exécution intermédiaire, trois (3) ont connu une exécution minimale et douze (12) ont enregistré un début de mise en œuvre. Les huit (8) autres tâches demeurent, à ce jour, non exécutées, aucune initiative concrète n'ayant encore été observée en vue de leur lancement

3.1. Tableau de la Mise en Œuvre Globale par Tâche

N°	Tâche	Acteur(s) Responsable(s) pour Exécuter la Tâche	Niveau d'Exécution	Score/10
1	Interdiction d'actes hostiles/d'agression	RDC et Rwanda	Exécution minimale	5
2	Respect de l'intégrité territoriale de chaque pays	RDC et Rwanda	Exécution initiée	2,5
3	Mise en œuvre du plan harmonisé de neutralisation des FDLR	RDC	Exécution intermédiaire	7,5
4	Mise en œuvre du plan harmonisé de désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda	Rwanda	Exécution intermédiaire	7,5
5	Préparation, identification et localisation des FDLR	RDC et JSCM	Exécution intermédiaire	7,5
6	Neutralisation des FDLR	RDC	Exécution initiée	5
7	Le désengagement des forces/levée des mesures défensives rwandaise	Rwanda	Exécution initiée	2,5
15	Mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité (JSCM) entre la RDC et le Rwanda	RDC et Rwanda	Exécution complète	10
16	Adoption des procédures opérationnelles communes pour assurer la transparence des opérations du JSCM	RDC et Rwanda	Exécution complète	10
17	Promotion de la stabilité, la sécurité et le développement dans la région	RDC et Rwanda	Exécution initiée	2,5
18	Protection des civils et le respect du droit international humanitaire	RDC, Rwanda et MONUSCO	Exécution initiée	2,5
19	Retour des réfugiés	RDC, Rwanda et HCR	Exécution initiée	2,5
20	Retour des déplacés interne	RDC	Exécution initiée	2,5
21	Fourniture de l'aide humanitaire aux populations vulnérables	RDC et agence humanitaire de l'ONU	Exécution initiée	2,5
22	Appui de la RDC et du Rwanda au travail de la MONUSCO et des autres forces multilatérales de maintien de paix	RDC et Rwanda	Exécution initiée	2,5
23	Soutien de la communauté régionale et internationale aux signataires de l'accord	UA, SADC-EAC, Qatar et USA	Exécution intermédiaire	7,5
24	Lancement du cadre d'intégration économique régionale s'appuyant sur la ZLECAf, la CIRGL et la CAE	RDC et Rwanda	Exécution initiée	2,5
25	Lancement ou élargissement de la coopération bilatérale sur la gestion des parcs nationaux et des ressources dans le lac Kivu	RDC et Rwanda	Exécution initiée	2,5
26	Lancement ou élargissement de la coopération bilatérale sur le développement hydroélectrique et le dérisquage des chaînes d'approvisionnement en minerais	RDC et Rwanda	Exécution initiée	2,5
28	Création du comité de surveillance conjointe	RDC, Rwanda, UA, Qatar et USA	Exécution complète	10
29	Règlement à l'amiable des différends sur de la mise en œuvre de l'Accord	RDC and Rwanda	Exécution initiée	2,5
30	Surveillance de la mise en œuvre effective de l'Accord par le JOC	RDC, Rwanda, UA, Qatar et USA	Exécution minimale	5
	Autres tâches (8-14 et 27)	-----	Exécution non-initiée	0
Total				105/300



3.2. Graphique de la Mise en Œuvre Globale par Tâche : Juillet 2026





3.3. Tableau de la Mise en Œuvre des Engagements par la RDC

N°	Tâche	Niveau d'Exécution	Score/10
1	Interdiction d'actes hostiles ou d'agression (par les armées nationales)	Exécution minimale	5
2	Respect de l'intégrité territoriale de chaque pays	Exécution initiée	2,5
3	Mise en œuvre du plan harmonisé de neutralisation des FDLR	Exécution intermédiaire	7,5
5	Préparation, identification et localisation des FDLR	Exécution intermédiaire	7,5
6	Neutralisation des FDLR	Exécution minimale	5
8	Evaluation de la neutralisation des FDLR	Exécution non- initiée	0
9	Interdiction du soutien étatique aux groupes armés pour attaquer l'un ou l'autre pays	Exécution non- initiée	0
10	Prévention des hostilités par les groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
11	Coordination du désengagement des groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
12	Coordination du désarmement des groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
13	Coordination de l'intégration des groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
14	Intégration conditionnelle des M23 dans les FARDC et Police nationale	Exécution non- initiée	0
15	Mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité	Exécution complète	10
16	Adoption des procédures opérationnelles communes pour assurer la transparence des opérations du JSCM	Exécution complète	10
17	Promotion de la stabilité, la sécurité et le développement dans la région	Exécution initiée	2,5
18	Protection des civils et le respect du droit international humanitaire	Exécution initiée	2,5
19	Retour des réfugiés	Exécution initiée	2,5
20	Retour des déplacés interne	Exécution initiée	2,5
21	Fourniture de l'aide humanitaire aux populations vulnérables	Exécution initiée	2,5
22	Appui au travail de la MONUSCO et des autres forces multilatérales de maintien de paix	Exécution initiée	2,5
24	Lancement du cadre d'intégration économique régionale s'appuyant sur la ZLECAf, la CIRGL et la CAE	Exécution initiée	2,5
25	Lancement de la coopération bilatérale sur la gestion des parcs nationaux et des ressources dans le lac Kivu	Exécution initiée	2,5
26	Lancement de la coopération bilatérale sur le développement hydroélectrique et le dérisquage des chaînes d'approvisionnement en minerais	Exécution initiée	2,5
27	Surveillance économique et la lutte contre la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais et dans les projets d'infrastructure	Exécution non- initiée	0
28	Création du comité de surveillance conjointe	Exécution complète e	10
29	Règlement à l'amiable des différends	Exécution non- initiée	2,5
Total			82,5/260

3.4. Tableau de la Mise en Œuvre des Engagements par le Rwanda

N°	Tâche	Niveau d'Exécution	Score/10
1	Interdiction d'actes hostiles ou d'agression (par les armées nationales)	Exécution minimale	5
2	Respect de l'intégrité territoriale de chaque pays	Exécution initiée	2,5
4	Mise en œuvre du plan harmonisé de désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda	Exécution intermédiaire	7,5
7	Désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda	Exécution initiée	2,5
8	Evaluation du désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda	Exécution non- initiée	0
9	Interdiction du soutien étatique aux groupes armés pour attaquer l'un ou l'autre pays	Exécution non- initiée	0
10	Prévention des hostilités par les groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
11	Coordination du désengagement des groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
12	Coordination du désarmement des groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
13	Coordination de l'intégration des groupes armés non étatiques	Exécution non- initiée	0
15	Mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité	Exécution complète	10
16	Adoption des procédures opérationnelles communes pour assurer la transparence des opérations du JSCM	Exécution complète	10
17	Promotion de la stabilité, la sécurité et le développement dans la région	Exécution initiée	2,5
18	Protection des civils et le respect du droit international humanitaire	Exécution initiée	2,5
19	Retour des réfugiés	Exécution initiée	2,5
22	Appui au travail de la MONUSCO et des autres forces multilatérales de maintien de paix	Exécution initiée	2,5
24	Lancement du cadre d'intégration économique régionale s'appuyant sur la ZLECAf, la CIRGL et la CAE	Exécution initiée	2,5
25	Lancement de la coopération bilatérale sur la gestion des parcs nationaux et des ressources dans le lac Kivu	Exécution initiée	2,5
26	Lancement de la coopération bilatérale sur le développement hydroélectrique et le dérisquage des chaînes d'approvisionnement en minerais	Exécution initiée	2,5
27	Surveillance économique et la lutte contre la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais et dans les projets d'infrastructure	Exécution non- initiée	0
28	Création du comité de surveillance conjointe	Exécution complète	10
29	Règlement à l'amiable des différends	Exécution non- initiée	2,5
Total			67,5/220



3.5. Tableau de la Mise en Œuvre des Engagements par la Communauté Internationale

N°	Tâche	Niveau d'Exécution	Score/10
5	Préparation, identification et localisation des FDLR	Exécution intermédiaire	7,5
18	Protection des civils et le respect du droit international humanitaire	Exécution initiée	2,5
19	Retour des réfugiés	Exécution initiée	2,5
21	Fourniture de l'aide humanitaire aux populations vulnérables	Exécution initiée	2,5
23	Soutien de la communauté régionale et internationale aux signataires de l'accord	Exécution intermédiaire	7,5
28	Création du comité de surveillance conjointe	Exécution complète	10
30	Surveillance de la mise en œuvre effective de l'Accord par le Comité de Surveillance Conjointe	Exécution minimale	5
Total			37,5/70

4. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

4.1. Évaluation du taux global de mise en œuvre

L'analyse des données présentées dans le Tableau (3.1) et le Graphique (3.2) met en évidence le maintien du niveau de mise en œuvre de l'Accord de Paix de Washington entre le 30 juin et le 31 juillet 2026. En effet, sur les 30 tâches prévues par l'Accord, 22 ont fait l'objet d'un début d'exécution (à un niveau initial, minimal, intermédiaire ou complet), soit 73,3 % des tâches identifiées. Toutefois, aucun progrès supplémentaire n'a été enregistré au cours de la période sous revue.

Le score cumulé d'exécution demeure ainsi établi à 105 points sur 300, correspondant à un taux global de mise en œuvre de 35 %. Cette stabilité des indicateurs confirme une phase de maintien du statu quo dans l'exécution des engagements souscrits par les parties et laisse entrevoir un risque de prolongation de cette dynamique si les principaux obstacles identifiés ne sont pas résolus.

Les engagements sécuritaires relatifs à la neutralisation des FDLR et à la levée des mesures défensives rwandaises continuent de présenter des niveaux d'exécution limités. Les opérations de neutralisation des FDLR conservent un score de 5 points sur 10, tandis que la levée des mesures défensives rwandaises demeure à 2,5 points sur 10, reflétant les divergences persistantes entre les parties quant à leur interprétation et à leurs modalités de mise en œuvre.

De même, les engagements à caractère humanitaire, notamment ceux relatifs à la protection des civils, à l'assistance aux populations vulnérables ainsi qu'au retour des déplacés internes et des réfugiés, restent à un niveau particulièrement faible, chacune de ces tâches conservant un score inchangé de 2,5 points sur 10.

À l'inverse, certains engagements institutionnels, en particulier la mise en place du Centre conjoint des opérations (JOC) et du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité (JSCM), continuent d'afficher un niveau d'exécution complet, même si leur pleine opérationnalisation demeure un enjeu important pour la suite du processus.

4.2. Évaluation du taux de mise en œuvre par la RDC

L'analyse des engagements incombant à la RDC révèle une stabilité des résultats au cours du mois de juillet 2026. Sur les 26 tâches relevant de sa responsabilité, 18 ont connu une exécution à des degrés variables (initial, minimal, intermédiaire ou complet), pour un score global inchangé de 82,5 points sur 260, correspondant à un taux de mise en œuvre de 31,7%.

Cette absence de progression traduit les difficultés persistantes auxquelles les autorités congolaises demeurent confrontées, notamment en matière de neutralisation des FDLR, de protection des populations civiles et de l'accès humanitaire.



4.3. Évaluation du taux de mise en œuvre par le Rwanda

S'agissant des engagements attribués au Rwanda, les indicateurs demeurent également inchangés. Sur les 22 tâches qui lui sont assignées au titre de l'Accord, 15 ont fait l'objet d'une exécution partielle à des degrés variables (initial, minimal, intermédiaire ou complet), pour un score global de 67,5 points sur 220, soit un taux de mise en œuvre de 30,6 %.

Le maintien de ce niveau d'exécution reflète notamment l'absence de progrès observables concernant la levée des mesures défensives rwandaises, dont le calendrier continue de faire l'objet d'interprétations divergentes entre les parties.

4.4. Évaluation du taux de mise en œuvre par la communauté internationale

L'analyse des engagements relevant de la communauté internationale montre également une absence d'évolution au cours du mois de juillet 2026.

Les sept tâches qui lui sont confiées dans le cadre de l'Accord continuent de présenter un niveau d'exécution partiel, pour un score global inchangé de 37,5 points sur 70, correspondant à un taux de mise en œuvre de 53,5 %.

Si la communauté internationale demeure l'acteur présentant le niveau d'exécution le plus élevé, plusieurs défis persistent, notamment en matière de coordination des initiatives diplomatiques, d'accompagnement des mécanismes de mise en œuvre et de soutien aux efforts de stabilisation sur le terrain.



5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Dans l'ensemble, les constats du mois de juillet 2026 confirment que la mise en œuvre de l'Accord de Paix de Washington est entrée dans une phase de stagnation. Bien que quelques avancées limitées aient été observées au cours de la période sous revue, leur portée et leur importance sont demeurées insuffisantes pour améliorer le score global de mise en œuvre de l'Accord. La persistance des divergences entre les parties, l'opérationnalisation incomplète des mécanismes de vérification, ainsi que la dégradation continue de la situation sécuritaire et humanitaire ont empêché la réalisation d'avancées significatives dans la mise en œuvre. Alors que l'Accord entame sa deuxième année d'exécution, sa crédibilité dépendra de plus en plus de la capacité des parties et de leurs partenaires internationaux à traduire les engagements politiques en résultats concrets, vérifiables et durables sur le terrain.

À cet égard, les recommandations spécifiques suivantes sont formulées :

5.1. Recommandations au Gouvernement de la RDC :

- Accélérer et structurer les opérations de neutralisation des FDLR en publiant, dans les meilleurs délais, le plan opérationnel de mise en œuvre du Protocole d'accord conclu avec les FDLR, ainsi qu'un calendrier indicatif assorti de mécanismes de suivi et de communication régulière sur les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne le nombre de combattants démobilisés, cantonnés, rapatriés ou militairement neutralisés ;
- (Dans l'hypothèse où le médiateur parviendrait à clarifier le lien juridique entre le protocole conclu avec les FDLR et l'Accord de paix de Washington,) élaborer et transmettre à l'EJVM+ un calendrier détaillé de mise en œuvre afin de faciliter le suivi et la vérification des engagements concernés ;
- Poursuivre les mesures de désescalade et coopérer pleinement avec l'EJVM+ ;
- Définir, conjointement avec les autorités rwandaises, des critères clairs, mesurables et vérifiables permettant d'évaluer le succès des opérations de neutralisation des FDLR ;
- Définir, en coordination avec le CICR, les modalités pratiques et sécuritaires relatives à la réception des militaires des FARDC détenus par l'AFC/M23, ainsi qu'à la libération des membres de l'AFC/M23 concernés par les engagements pris par les parties ;
- Renforcer les mécanismes de protection des civils, notamment face à l'utilisation croissante de drones offensifs et aux violations documentées des droits humains ; et
- Poursuivre les efforts en faveur d'un dialogue politique effectivement inclusif.

5.2. Recommandations au Gouvernement du Rwanda :

- Clarifier, dans un esprit de transparence et de confiance mutuelle, les modalités du retrait des éléments armés et des mesures défensives rwandaises, en établissant un calendrier réajusté, détaillé et assorti d'échéances indicatives, accompagné de mécanismes de vérification crédibles ;
- Poursuivre les mesures de désescalade et coopérer pleinement avec l'EJVM+ ;
- Définir, conjointement avec les autorités congolaises, des critères clairs, mesurables et vérifiables permettant d'évaluer la réussite de la phase offensive du processus de neutralisation des FDLR ; et
- Mettre à profit son influence auprès de l'AFC/M23 afin de promouvoir les mesures de désescalade et de favoriser un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave.

5.3. Recommandations aux États-Unis :

- Maintenir et renforcer la pression diplomatique et politique coordonnée sur les parties afin de favoriser le respect des engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paix de Washington ;
- Favoriser une implication accrue de l'UA dans les processus de Washington et de Doha, notamment au sein des mécanismes de suivi et des consultations stratégiques ;
- Encourager les parties à parvenir à une interprétation commune des engagements découlant de l'Accord de paix de Washington, notamment en ce qui concerne l'articulation entre la neutralisation des FDLR et la levée des mesures défensives rwandaises ;
- Faciliter un rapprochement des positions des parties quant au fondement juridique du protocole conclu entre le Gouvernement congolais et les FDLR ;



- Organiser, en août 2026, une réunion conjointe réunissant les principaux acteurs des processus de Doha et de Washington, ainsi que les représentants de l'EJVM+, afin de finaliser l'ajustement des termes de référence de l'EJVM+ et d'y intégrer explicitement la vérification des engagements découlant de l'Accord de paix de Washington ;
- Encourager l'EJVM+ et le JSCM à définir des procédures communes permettant de prévenir tout risque de requalification des combattants, de changement d'affiliation ou de toute autre pratique susceptible de compromettre l'intégrité des engagements pris ;
- Soutenir la mise en place d'un cadre permanent de coordination stratégique associant l'Union africaine, le Qatar et les principaux partenaires concernés, afin de renforcer la complémentarité des initiatives de paix ; et
- User de son influence diplomatique pour encourager un dialogue politique inclusif, constructif et fondé sur le consensus entre les acteurs politiques congolais concernant toute réforme institutionnelle ou législative majeure susceptible d'avoir une incidence sur le climat de confiance, la cohésion nationale et l'environnement politique nécessaires à la mise en œuvre effective des processus de paix de Washington et de Doha, dans le plein respect de la souveraineté de la RDC.

5.4. Recommandations au JOC, au JSCM et à l'EJVM+ :

- Poursuivre la tenue régulière des réunions et publier des rapports plus détaillés sur les violations constatées, les retards observés et les mesures correctives envisagées ;
- Accompagner les parties dans la clarification et le rapprochement de leurs positions divergentes concernant l'ampleur des effectifs des FDLR présents sur le territoire de la RDC ;
- Appuyer les parties dans la définition de critères objectifs permettant d'évaluer la mise en œuvre des engagements relatifs à la neutralisation des FDLR ;
- Publier régulièrement des rapports d'activités, des constats de terrain et des recommandations afin de renforcer la transparence, la crédibilité et la confiance des parties prenantes ; et
- Définir des procédures conjointes visant à prévenir toute pratique susceptible d'altérer la traçabilité des engagements, notamment en matière de requalification des combattants et de changement d'affiliation.

5.5. Recommandations au Qatar :

- Intensifier les efforts de facilitation afin d'accélérer la conclusion des protocoles encore en négociation dans le cadre du processus de Doha, en accordant une attention particulière aux questions humanitaires ;
- Encourager la mise en œuvre effective des protocoles déjà conclus, notamment ceux relatifs à la libération des détenus ;
- Renforcer la coordination diplomatique avec l'UA, les États-Unis, la CIRGL et les autres partenaires impliqués ; et
- Appuyer la mise en place d'un cadre permanent de coordination stratégique entre les principaux acteurs des processus de Washington et de Doha.

5.6. Recommandations à l'UA et à son Médiateur dans la crise en RDC :

- Renforcer la préparation stratégique et faire preuve d'une plus grande proactivité face aux blocages observés dans la mise en œuvre des engagements de paix ;
- Améliorer la communication à destination des parties prenantes, des populations concernées et de l'opinion publique régionale afin de renforcer la transparence et la confiance dans les efforts de médiation ;
- Institutionnaliser des réunions périodiques de haut niveau réunissant les parties, les garants des accords et les principaux partenaires internationaux afin d'évaluer l'état d'avancement des processus de paix et d'identifier les mesures correctives nécessaires ;
- Continuer d'accompagner les acteurs politiques, religieux et de la société civile dans leurs efforts visant à promouvoir un dialogue intercongolais inclusif ; et
- Garantir la continuité du financement des activités liées aux efforts de paix, notamment en renforçant les mécanismes de mobilisation du Fonds pour la paix de l'UA.



5.7. Recommandations à la MONUSCO et au CIRGL :

- Continuer les efforts pour l'opérationnalisation complète de l'EJVM+ afin de permettre un déploiement effectif des missions de surveillance, de vérification et de rapportage ;
- Renforcer les capacités techniques, logistiques et analytiques des équipes de vérification ;
- Intensifier les efforts de protection des civils dans les zones les plus affectées par les hostilités ;
- Continuer à documenter et signaler de manière impartiale les violations du cessez-le-feu et du droit international humanitaire ; et
- Faciliter, en coordination avec les autorités nationales et les partenaires humanitaires, l'accès humanitaire et les opérations d'évacuation médicale.
